

PRÉFET DE HAUTE MARNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement du Grand Est

CHAUMONT, le – 6 MAI 2019

Unité départementale Aube / Haute-Marne
1 Bd Jules Guesde – CS 70377 – 10025 TROYES cedex
Nos réf. : SAU2/AC/MT n° 19-120

T:\UD 10 52\Activites\CPE-52\7-Eolien\Le langrois\2 - Suivi administratif\2018-
DDAE - 2e dépôt\2-Examen recevabilité\20190415_Rapport de recevabilité_LE
LANGROIS_VF.odt

Affaire suivie par : Arnaud CELARD

arnaud.celard@developpement-durable.gouv.fr


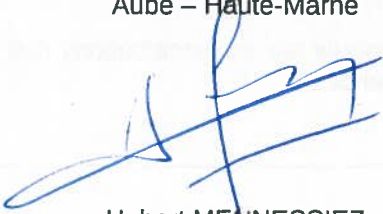
Tél. 03 25 82 80 90

Courriel : ud10.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Rapport de l'inspection des installations classées
à Madame la préfète de Haute Marne

- Objet :** Fin de la phase d'examen d'une demande d'autorisation environnementale – Société RES
Proposition d'organisation d'une enquête publique.
- Pièce jointe :** Avis de l'Autorité environnementale en date du 27 février 2019

Le présent rapport est destiné à proposer à Mme la Préfète de Haute-Marne d'organiser une
enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale décrite ci-dessous.

<p>Rédacteur L'inspecteur de l'environnement</p>  <p>Arnaud CELARD</p>	<p>Vérificateur et approbateur le chef de l'Unité départementale Aube – Haute-Marne</p>  <p>Hubert MENNESSIEZ</p>
---	---

Pétitionnaire	RES
Commune Adresse	AUJOURRES (52190) VAILLANT (52160) VESVRES-SOUS-CHALANCEY (52190)
Type de projet	Autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau (IOTA) - Article L. 181-1-1° du code de l'environnement
	X Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement
Intitulé du projet	Autorisation de construire et d'exploiter
Coordonnées du siège social	330, rue de Mourelet – ZI Courtine – 84000 AVIGNON
N° et date de dépôt	Dossier n° AEU 52-2018-2-PEO-RES-Le Langrois déposé au guichet unique de la préfecture de la Haute-Marne le 1 ^{er} février 2018
Corpus réglementaire couvert par l'autorisation	Absence d'opposition à déclaration IOTA
	Autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre
	Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles en application des articles L. 332-6 et L. 332-9
	Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement en application des articles L. 341-7 et L. 341-10
	Dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement (site d'intérêt géologique, espèces protégées)
	X Absence d'opposition au titre des sites Natura 2000
	Déclaration ou enregistrement ICPE
	Agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés au titre de l'article L. 532-3 du code de l'environnement
	Agrément pour la gestion de déchets prévu à l'article L. 541-22 du code de l'environnement
	Autorisation d'exploiter au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie
	Autorisation de défrichement au titre des articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier
	X Autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les projets éoliens
X Conformité aux règles d'urbanisme pour projet éolien	
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : GUERRARD Prénom : Matthieu Téléphone : 04 32 76 03 00 Courrier électronique : info.france@res-group.com Adresse : 330, rue de Mourelet – ZI Courtine – 84000 AVIGNON

Il s'appuie sur les contributions des services suivants recueillis pendant la phase d'examen de la demande :

Thématique	Nom du service	Date de saisine	Date de contribution	Commentaires
Urbanisme	DDT	02/02/18 et 25/07/18	02 / 03 / 18	Favorable
Aspects sanitaires	ARS	02/02/18 et 25/07/18	15/ 03 / 18 et 02/08/18	Favorable sur l'aspect sanitaire, défavorable sur l'aspect acoustique
Opérateur "radar"	Météo-France	02/02/18 et 25/07/18	12 / 02 / 18	Avis non requis
Opérateur "radar"	DGAC	02/02/18 et 25/07/18	-	Réputé favorable
Opérateur "radar"	Ministère de la défense	02/02/18 et 25/07/18	20/03/18	Favorable
Opérateur chargé de la navigation aérienne	DGAC	02/02/18 et 25/07/18	-	Réputé favorable
Opérateur chargé de la navigation aérienne	Ministère de la défense	02/02/18 et 25/07/18	20/03/18	Favorable
Biodiversité et paysage	SEBP – DREAL	02/02/18 et 25/07/18	28 / 03 / 18 et 25/09/18	Défavorable
Energie	SAER – DREAL	02/02/18 et 25/07/18	14/03/18	Favorable
Archéologie	DRAC	02/02/18	01/03/18	Arrêté de fouilles préventives

a) Phase d'examen de la demande

- x complétude de la demande : le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé complet par le guichet unique de Haute-Marne, un accusé de réception a été délivré au pétitionnaire le 2 février 2018
- x caractère complet et régulier de la demande : après analyse du dossier par l'inspection des installations classées et les services énumérés ci-dessus, il ressort que le dossier de demande est jugé complet et régulier, et comporte tous les éléments suffisants pour en permettre l'examen.
Ce dossier a fait l'objet d'un complément en date du 25 juillet 2018.

b) Identification des services et organismes à consulter durant la phase d'enquête publique

Suite aux propositions des différents services contributeurs, il a été établi une liste de services et organismes à consulter durant la phase d'enquête publique :

	Organisme ou service à consulter
	Établissement public chargé de la gestion du parc naturel régional
	Institut national de l'origine et de la qualité (INOQ)
X	Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Marne
	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) au titre de ...
	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) au titre du ...

	Commission Départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF)
X	Gestionnaire d'infrastructures : Conseil Général, SANEF, Voies Navigables de France, SNCF
	Chambre d'agriculture
	Office National des Forêts (ONF)
X	Gestionnaire de réseaux : RTE – ErDF / GRTGaz – GrDF / TRAPIL...
	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
X	GIP des forêts de Champagne et Bourgogne
X	Service SAER de la DREAL
X	Service SEBP de la DREAL

c) Avis de l'autorité environnementale

La mission régionale d'autorité environnementale, autorité compétente en matière d'environnement, a établi l'avis de l'autorité environnementale en date du 27/02/2019.

Il figure en pièce jointe au présent rapport.

d) Saisine du service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC Grand Est au titre de l'archéologie préventive

Conformément à l'article R. 181-21 du code de l'environnement, le préfet de département a saisi le préfet de région en application du 4° de l'article 8 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive. Un arrêté préfectoral prescrivant l'organisation d'un diagnostic archéologique a été pris en date du 1^{er} mars 2018.

Le dossier est disponible sur la plate-forme collaborative, à l'adresse suivante :

ANAE	HTTPS://ANAE.DIN.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/SHARE/PAGE/SITE/AEU-GRAND-EST/DOCUMENTLIBRARY#FILTER=PATH%7C%2FDOSSIERS%2520AEU%2FHAUTE-MARNE%2FAEU-52-2018-2-PEORES-%2520EME%2520DEPOT%2520LE%2520LANGROIS%7C&PAGE=1
------	---

e) Identification des communes et collectivités concernées par l'enquête publique

Les communes et collectivités concernées par l'enquête publique sont les suivantes, sous réserve de vérification par le guichet unique :

<ul style="list-style-type: none"> • VERNOIS-LÈS-VESVRES • APREY • AUBERIVE • AUJOURRES • BAISEY • CHALANCEY • LE VAL-D'ESNOMS • LEUCHEY • MOUILLERON 	<ul style="list-style-type: none"> • PRASLAY • RIVIÈRE-LES-FOSSES • SAINT-BROINGT-LES-FOSSES • VAILLANT • VALS DES TILLES • VESVRES-SOUS-CHALANCEY • VILLEGUSIEN-LE-LAC • VILLIERS LÈS APREY • VIVEY
--	---

La demande étant soumise à évaluation environnementale, la durée de l'enquête publique sera d'au moins un mois.